2007-06005/

LE MINISTRE BLACKBURN SE RÉJOUIT DE L'ENTENTE DE PRINCIPE INTERVENUE ENTRE LE CN ET LES TUT

OTTAWA, 25 février 2007 — Aujourd'hui, l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, s'est réjoui de l'annonce de l'entente de principe intervenue le 25 février 2007 entre le CN et les Travailleurs unis des transports (TUT).

« Le gouvernement du Canada félicite les parties d'avoir accepté de faire les durs compromis nécessaires pour en arriver à un règlement négocié, a déclaré le ministre Blackburn. J'encourage les 2 800 chefs de train et employés des services de triage du CN représentés par les TUT à reprendre le travail afin de rétablir complètement la capacité de transport de marchandises et de passagers pendant le processus de ratification. »

Le gouvernement du Canada suspendra l'examen du projet de loi C-46, Loi prévoyant la reprise et le maintien des services ferroviaires, qui a été déposé au Parlement le 24 février 2007. Le projet de loi C-46 restera inscrit au Feuilleton, mais ne fera pas l'objet d'un débat pendant que le gouvernement attendra les résultats du vote de ratification, le lundi 26 mars 2007. Le gouvernement du Canada reste cependant déterminé à prendre les mesures qui pourraient s'imposer pour garantir la force et la stabilité de l'économie canadienne.

Le ministre Blackburn a souligné que l'équilibre inhérent du Code canadien du travail a favorisé la réussite de la médiation dans ce conflit de travail. En outre, il a remercié les médiateurs fédéraux du Programme du travail du Canada qui ont travaillé avec les deux parties au cours des derniers mois.

Le ministre a conclu en affirmant que le règlement heureux de ce conflit, sous le régime des dispositions actuelles du Code canadien du travail, montre clairement qu'il n'est pas nécessaire de modifier les dispositions en vigueur touchant les travailleurs de remplacement. Le projet de loi d'initiative parlementaire C-257, déposé par le Bloc québécois et qui fait maintenant l'objet d'une troisième lecture à la Chambre des communes, aurait pour effet d'empêcher les syndiqués en grève de retourner au travail pendant le processus de ratification.

- 30 -

Pour plus de renseignements, les journalistes peuvent s'adresser à :

Emma Welford
Directrice, Affaires parlementaires et communications
Cabinet du ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
819-997-7826

Tous les temps sont d'après l'heure atlantique
Date de modification: 2007-02-25